

**ANNEE 2021**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 27 JANVIER 2021**

*Délibération n°*

**2021009**

Date de convocation : 22/01/2021

Date d'affichage : 29/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 dont 3 pouvoirs  
Pour : 23

**Adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE  
CONSEIL MUNICIPAL

**BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

ID : 064-216401000-20210127-2021009-DE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 janvier à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 janvier 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Marie ROSPIDE (pouvoir à M. Mikel AMILIBIA).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°9 : Mise en place d'une obligation de tourner à droite au Carrefour Lataste (Intersection entre l'Allée Bielle Nave RD254 & la Route d'Arcangues RD3)**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le carrefour Lataste est une intersection où deux grandes routes départementales se croisent et où la circulation est très dense aux heures de pointe.

Les automobilistes qui arrivent de Bassussarry pour se diriger vers Arcangues, doivent couper la route d'Arcangues (RD3) au niveau de ce carrefour.

Il s'avère qu'en raison du grand nombre de véhicules qui emprunte cette voie, et de la vitesse élevée, il est dangereux d'effectuer cette manœuvre, et parfois difficile de s'insérer, créant ainsi des bouchons jusqu'au centre bourg.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal, d'instaurer, pour les automobilistes arrivant de Bassussarry, une interdiction de tourner à gauche, les obligeant ainsi à tourner à

droite et à emprunter le carrefour giratoire situé à 200 mètres, pour reprendre la direction « Arcangues ».

La signalisation appropriée sera mise en place à compter de cette date.

Ce nouveau plan de circulation devra permettre de sécuriser et fluidifier la circulation des véhicules.

**Le Conseil municipal,**

- **APRES** avoir entendu les arguments avancés par Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **APPROUVE** la modification définitive du sens de circulation au carrefour Lataste ci-dessus proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de voirie correspondant.

Fait à Bassussarry, le 27 janvier 2021.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

